

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Conseil	Secrétariat	du Grand
N° de tiré à part : _	30-INI	-508
Déposé le :C	05.60.10	•
Scanné le :		

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auguel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Préfinancements - un état des lieux s'impose!

Texte déposé

A la lecture des comptes 2019, on peut constater dans le bilan de l'Etat (p. 368) que les capitaux propres disponibles et affectés aux préfinancements s'élèvent, au 31.12.2019, à 1,387 milliards de francs (y.c. les 206 millions restant des préfinancements RFFA).

La brochure des comptes nous précise encore (en p. 2) qu'en 2019, les réserves en capitaux propres affectés en préfinancements ont été d'environ 458 millions supplémentaires, alors que la part « consommée » de ces préfinancements durant l'exercice 2019 représente 28,1 millions.

En regardant les résultats extraordinaires des années précédentes, il est possible de constater que les prélèvements sur ces préfinancements sont bien maigres en comparaison aux attributions (ce qui explique le montant total figurant au bilan) :

2018 : 71 millions attribués pour 27,9 millions prélevés

2017 : 83 millions attribués (+ 256 millions pour RFFA) pour 26 millions prélevés

2016 : 38.4 millions attribués pour 9 millions prélevés 2015 : 35 millions attribué pour 35,9 millions prélevés 2014 : 120,9 millions attribués pour 4 millions prélevés

Cette situation amène à demander au Conseil d'Etat de renseigner le Grand Conseil sur les points suivants :

- 1) Le Conseil d'Etat peut-il indiquer de manière exhaustive et détaillée l'ensemble des projets ou politiques publiques faisant l'objet de préfinancements au 31.12.2019 ?
- 2) Sur les 206 millions restant des préfinancements RFFA au 31.12.2019 de quelle manière le Conseil d'Etat a-t-il prévu de les affecter ?

	ues publiques au 31.12.2019, le Conseil d'État peut-li nitiales, ce qui a déjà été prélevé pour leur réalisation,
Le Conseil d'Etat entend-il éventueller actualiser avec les défis actuels ?	ment revoir certains de ces engagements afin de les
(Commontoire/c)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Commentaire(s)	
Conclusions	
Souhaite développer 💢	Ne souhaite pas développer
Nom et prénom de l'auteur :	<u>Signature :</u>
VENIZELOS Vassilis	
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :	Signature(s):
JOLY Rebecca	

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin grandconseil@vd.ch